

VENTE PUBLIQUE IMMOBILIERE

**Le jeudi 21 mai 2026 à 15.00 heures,
au « THREELAND HOTEL »
à L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer**

il sera procédé par le ministère du notaire **Jacques KESSELER**, de résidence à Pétange, conformément à l'article 879 du nouveau Code de Procédure civile, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur agréé, de l'immeuble suivant:

UN TERRAIN (entièrement classé en zone d'habitation-1/b-2)

avec toutes ses appartenances et dépendances sis à **Pétange, rue des Romains**, inscrit au cadastre comme suit :

COMMUNE DE PETANGE, SECTION A DE PETANGE,

Numéro **1126/5442**, lieu-dit « Rue des Romains », terre labourable contenant 10 ares

La vente publique aura lieu à la requête de la **Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg**, en abrégé « **BCEE** », établissement public autonome, dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, **en vertu** :

- a) de la grosse en forme exécutoire d'un contrat de prêt, en date du 30 décembre 2020, entre la partie requérante comme partie créancière et le débiteur ci-après désigné et en vertu d'un bordereau d'inscription d'hypothèque, inscrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 3 mars 2021, volume 611, numéro 445.

- b) d'un commandement resté infructueux signifié par exploit de l'huissier de justice Tom NILLES, huissier de justice à Esch/Alzette, en date du 16 février 2026.

contre: Monsieur **Carlos Alberto ALVES PACHECO**, sans état connu, et son conjoint Madame **Isaura CORREIA BARREIRA PACHECO**, sans état connu, demeurant à L-5730 Aspelt, 34, Munnereferstrooss

La vente publique aura lieu aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, dont toute personne pourra prendre communication en l'étude.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Toute personne solvable aura le droit de faire endéans la huitaine après l'adjudication, une surenchère par voie d'huissier de justice, pourvu qu'elle soit au moins égale à un sixième (1/6) du prix d'adjudication, outre les frais, en respectant les formalités prévues par le Nouveau Code de procédure civile.

Les amateurs devront présenter au notaire une garantie bancaire irrévocable garantissant l'intégralité du prix en principal, intérêts et frais (18%).

Pour les visites et tous renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à l'étude du notaire commis :

Me Jacques KESSELER,

Notaire

4, rue Robert Schuman, L-4779 Pétange
notaire@kessler.lu / Tel. : 288 455 – 1

